

Concours Interne IAE 2023

Un concours interne pour le recrutement d'élèves ingénieurs de l'agriculture et de l'environnement (IAE) est ouvert au titre de l'année 2023. [Lire la note de service](#), également en bas de page.

Candidatures

Peuvent faire acte de candidature les fonctionnaires et agents publics de l'État et de ses établissements publics qui justifient de **trois années au moins de services publics**, période de scolarité non comprise, à la date du 1^{er} janvier 2023. Le concours est également ouvert aux candidats en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale et aux candidats justifiant de trois ans de service auprès d'une administration, un organisme ou d'un établissement mentionnés aux articles L325-4 et L325-5 du code général de la fonction publique.

Le nombre de places offertes au titre de l'année 2023 au concours interne pour le recrutement des élèves ingénieurs de l'agriculture et de l'environnement au ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire est fixé à 10.

En outre 3 places sont offertes aux bénéficiaires de l'obligation d'emploi en application de l'article

L.351-1 du code général de la fonction publique.

Épreuves

Le concours comporte deux épreuves d'admissibilité et deux épreuves d'admission.

• Épreuves d'admissibilité :

1. Rédaction d'une note de synthèse à destination d'un public spécifié dans le sujet de l'épreuve écrite (durée : 4 heures ; coefficient : 3).
2. Rédaction d'un rapport mettant en exergue la problématique et les enjeux présentés dans le texte fourni et formulant un point de vue critique et argumenté par le candidat, en faisant notamment appel à des arguments relevant de différents registres techniques, scientifiques, économiques et/ou sociologiques (durée : 3 heures ; coefficient : 2).

Pour chacune des épreuves d'admissibilité, toute note inférieure à 7 sur 20 est éliminatoire. Le référentiel des compétences figure en annexe 1 de la note de service.

• Épreuves d'admission :

1. Test d'anglais de compréhension écrite (QCM, durée 30 min, coefficient 2).
2. Épreuve individuelle d'entretien oral devant un jury,

sur la base d'un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP) non noté (durée 30 min, coefficient 4).

À noter que les lauréats, nommés élèves ingénieurs de l'agriculture et de l'environnement, sont astreints à une scolarité d'une durée maximum de trois ans à l'Institut Agro Dijon. Toutefois, la formation a été réorganisée pour pouvoir être dispensée en 2 années.

Calendrier

- **Inscriptions** : du **9 janvier au 8 février 2023 à minuit**, sur le site Internet www.concours.agriculture.gouv.fr.
- Date limite de téléversement des pièces justificatives dans l'espace candidat : **28 février 2023**.
- Épreuves écrites d'admissibilité : **30 mars 2023** dans les centres permanents d'examens et de concours (CEPEC) ouverts en fonction des candidatures exprimées.
- Date limite de téléversement des dossiers RAEP pour les candidats admissibles : **11 mai 2023** ;
- Épreuve écrite d'admission (langue vivante anglais) : le **8 juin 2023**, dans les centres d'épreuves regroupant plus de 5 candidats admissibles ;
- Épreuve orale d'admission : à partir du **26 juin 2023 à Paris**.

La note de service :



SPAGRI

Syndicat des personnels du ministère de l'Agriculture
Administration centrale, DRAAF, DDI, Anses, ASP, Inao, IFCE, Infoma, CNPF

[IAE 2023-10_final](#)